

adresse postale
Postfach 10 12 53
D-50452 Cologne
Allemagne

adresse visiteurs
Ottoplatz 1
D-50679 Cologne
Allemagne

Tél. +49 221 8999-0000
Fax +49 221 8999-0999
Mail info@easa.europa.eu
Web www.easa.europa.eu



TO-78-07-057-EN-C



EUROPEAN AVIATION SAFETY AGENCY
AGENCE EUROPÉENNE DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE
EUROPÄISCHE AGENTUR FÜR FLUGSICHERHEIT

easa.europa.eu

Foto: © Thomas Zimmer

L'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA) est la clé de voûte de la stratégie de sécurité aérienne de l'Union européenne. Sa mission est de promouvoir et d'atteindre le plus haut niveau possible de sécurité et de protection environnementale dans l'aviation civile.

Votre sécurité, c'est notre mission. L'avion compte parmi les moyens de transport les plus sûrs. Néanmoins, la croissance du trafic aérien nécessite une stratégie commune au niveau européen afin d'en garantir la sécurité et la durabilité. L'Agence européenne de la sécurité aérienne développe les règles communes en matière de sécurité et de protection environnementale au niveau européen. Elle surveille l'application de ces normes au moyen d'inspections dans les États membres et procure l'expertise technique, la recherche ainsi que les formations nécessaires. L'industrie aéronautique bénéficie de spécifications communes, de services rentables et d'un guichet unique.

L'Agence travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales, qui continuent d'assurer de nombreuses tâches opérationnelles telles que la délivrance des certificats individuels de navigabilité des aéronefs ou des licences de pilotes.

Les tâches principales de l'Agence couvrent actuellement les domaines suivants:

- réglementation: élaboration de la législation en matière de sécurité aérienne et fourniture de conseils techniques à la Commission européenne ainsi qu'aux États membres;
- inspections, programmes de formation et de normalisation ('standardisation') pour assurer une application uniforme de la législation européenne en matière de sécurité aérienne dans tous les États membres;
- certification de type pour la sécurité et la compatibilité environnementale des aéronefs, moteurs et équipements;
- approbation des organismes de conception à travers le monde, ainsi que des organismes responsables de la production et de la maintenance situés en dehors du territoire des États membres, ou dans l'Union européenne à la demande des États membres;
- coordination du programme SAFA (Safety Assessment of Foreign Aircraft) de l'Union européenne concernant la sécurité des aéronefs étrangers qui utilisent les aéroports de la Communauté;
- collecte de données, analyse et recherche pour améliorer la sécurité aérienne.

Votre sécurité, c'est notre mission.

D'ici 2010, l'Agence sera responsable des autorisations pour les exploitants de pays tiers (pays non membres de l'AESA) souhaitant opérer au sein de l'Union européenne.

D'autres responsabilités concernant la sécurité des aéroports, de la gestion du trafic aérien et des systèmes de navigation aérienne, ainsi qu'une approche réglementaire globale de la protection environnementale sont prévues dans les années à venir.



États membres et coopération internationale. Les États membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège, le Liechtenstein, l'Islande et la Suisse sont membres de l'AESA.

L'Agence travaille en étroite collaboration avec ses homologues à travers le monde tels que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Administration fédérale de l'aviation (FAA) aux États-Unis et les autorités aéronautiques du Canada, du Brésil, d'Israël, de la Chine et de la Russie. Des accords de travail entre l'Agence et ces organismes visent à harmoniser les normes et à promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine de la sécurité aérienne dans le monde entier.

Indépendante et responsable. L'Agence européenne de la sécurité aérienne est opérationnelle depuis 2003 sur la base du règlement 1592/2002 du Parlement européen et du Conseil. Organisme européen indépendant soumis au droit européen, l'Agence est responsable devant les États membres et les institutions de l'Union européenne. Un conseil d'administration composé de représentants des États membres et de la Commission européenne adopte le budget et le programme de travail de l'Agence. L'industrie aéronautique participe activement au travail de l'Agence de par sa représentation dans de nombreux comités consultatifs. Une chambre de recours indépendante a également été créée.

Une croissance rapide. Basée à Cologne en Allemagne, l'Agence emploie quelques 500 collaborateurs issus de toute l'Europe. Dans les prochaines années, la poursuite du recrutement d'experts et d'administrateurs hautement qualifiés consolidera sa position de centre d'excellence en matière de sécurité aérienne en Europe.